



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 19h puis 37
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (jusqu'à 19h), Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Héliène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Christophe LE ROUX (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS) Christelle FENEON (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Christelle FENEON (MOELAN), a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h
 Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210624-2021_148-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1 - CULTURE PAH

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Le 6 novembre 2019, l'assemblée délibérante de Quimperlé Communauté approuvait la délibération-cadre relative au projet de construction du futur conservatoire intercommunal de musique et de danse, sur le site Guéhenno en ville haute de Quimperlé. Le 2 décembre 2019 était lancé le concours d'architecture.

Pour rappel, le projet global intègre, sur un périmètre de 7 955 m², la construction de l'équipement culturel et la recomposition urbaine et paysagère des espaces publics à l'échelle du quartier Guéhenno.

A la suite du concours d'architecture, le projet du cabinet Archipole Urbanisme et Architecture a été retenu.

Au stade du concours, l'estimation financière de l'enveloppe travaux était portée à 7 456 000€ HT, dont 6 240 000 € HT pour le montant travaux bâtiment sous maîtrise d'ouvrage communautaire et 1 216 000€ pour les espaces publics extérieurs sous maîtrise d'ouvrage municipale.

Le projet lauréat a fait l'objet d'une présentation à la population durant le mois de mai 2021, sous forme d'exposition (planches explicatives, maquette) et de temps de médiation, à la médiathèque de Quimperlé. Qu'il s'agisse du projet de construction du futur conservatoire ou du projet de revitalisation du quartier Guéhenno, ces temps de rencontre ont permis à la population de s'exprimer et d'échanger avec l'architecte.

L'équipe d'architecture ayant mené ses études en avant-projet (AVP), il est aujourd'hui proposé de valider l'avant-projet définitif (APD) pour une estimation à hauteur de **7 734 400€**.

L'évolution de +3,7% s'explique essentiellement par la prise en compte des hausses de prix constatées pour certaines matières premières (bois, métal, plâtre...) utilisées dans le projet. Les marchés internationaux connaissent en effet des tensions particulièrement fortes liées à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques. D'autres évolutions font suite à des adaptations liées notamment à plusieurs études techniques finalisées postérieurement au concours.

Le coût des travaux se détaille de la manière suivante :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
DESCRIPTION DES POSTES DE DEPENSES	MONTANT (€)
Démolition	180 000€

Aménagements extérieurs (dont le parvis)	1 239 400 €
Bâtiment et parking intégré en sous-sol	5 263 500 €
Equipements scéniques	1 051 500 €
MONTANT TRAVAUX ESTIMATIF HT AU STADE DE L'APD	7 734 400 €

Auquel s'ajoutent les coûts de maîtrise d'œuvre (taux de rémunération global) suivants :
 Quimperlé Communauté : 14,93%
 Ville de Quimperlé : 8,02%

La surface du bâtiment est de 2 706,51 m².

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

Rendu APD	<i>Juin 2021</i>
Récépissé du dépôt de PC	<i>Juin 2021</i>
PRO/DCE	<i>Novembre-décembre 2021</i>
ACT Appel d'offres travaux + notification	<i>1^{er} trimestre 2022 jusqu'à mai 2022</i>
Début des travaux	<i>Septembre 2022</i>
17 mois de chantier dont OPR	
Livraison	<i>Janvier 2024</i>

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avant-projet définitif (APD) pour l'opération de réalisation du conservatoire communautaire,
- AUTORISER le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- AUTORISER le Président à solliciter toutes les aides possibles, notamment celle de l'Etat DSIL, de la Région et du Département.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avant-projet définitif (APD) pour l'opération de réalisation du conservatoire communautaire,
- AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- AUTORISE le Président à solliciter toutes les aides possibles, notamment celle de l'Etat DSIL, de la Région et du Département.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC